

Les actions des Conseils généraux bretons

L'action du Département d'Ille-et-Vilaine en faveur de la préservation du patrimoine géologique

Thibaut GABORIT

*Responsable du service des espaces naturels sensibles
Conseil général d'Ille-et-Vilaine*

Au titre de sa politique en faveur des espaces naturels sensibles le Département d'Ille-et-Vilaine est à ce jour propriétaire de plus d'une centaine d'espaces naturels, totalisant une surface de près de 2800 hectares répartis sur l'ensemble du territoire. L'ensemble de ces sites a été acquis au regard des enjeux identifiés en matière de conservation de milieux naturels et d'espèces patrimoniales. Le Département contribue ainsi à protéger des milieux aussi variés et riches que les tourbières, forêts, dunes ou encore landes et prairies. Pour aucun des sites acquis, le patrimoine géologique n'a constitué l'élément déclencheur de l'intervention. Pour autant, plusieurs ENS départementaux présentent des intérêts spécifiques en matière géologique (Massif des Corbinières et marais de Gannedel et son rocher de Timouy, pour ne citer qu'eux).

C'est pourtant la nature des roches qui détermine celle des sols et contribue bien entendu à la diversité des milieux « de surface ». Aussi pour gérer au mieux les milieux la connaissance de l'histoire géologique est primordiale pour appréhender l'action. Depuis 2002, le Département développe dans cette perspective un partenariat avec la Société Géologique et Minéralogique de Bretagne (SGMB). Le Département et l'association ont ainsi signé une convention prévoyant son appui technique et pédagogique auprès de la collectivité sur plusieurs actions :

- La description de l'intérêt géologique des ENS et l'évaluation patrimoniale
- L'expertise de l'état de conservation du patrimoine géologique départemental et définition des mesures de gestion nécessaires à sa conservation
- La réalisation de documents pédagogiques (textes, représentations graphiques, photographies,...)
- La formation des agents du CG35 : chaque année depuis 3 ans les agents de terrain en charge de la rédaction des plans de gestion mais aussi ceux en charge de leur entretien se voient instiller les bases de la compréhension et de la lecture géologique.

En 2007, le Conseil général a décidé d'actualiser sa stratégie en faveur des espaces naturels et engagé la rédaction de son schéma départemental des espaces naturels sensibles sur la période 2010-2020. Ce travail a fait l'objet d'une large concertation tant avec les acteurs, élus locaux, et partenaires de la collectivité qu'avec les services de la collectivité.

La SGMB a bien entendu été associée à cette démarche et a eu l'occasion de rappeler tout l'enjeu de la préservation du patrimoine géologique.

Dès lors, 2 axes stratégiques et actions du schéma départemental évoquent et prévoient des interventions spécifiques sur ce patrimoine :



*Équipe en dégagement
d'un géotope sur le site de
Corbinières
(Photo Max Jonin).*

- L'axe stratégique n°1 du schéma prévoit de « Poursuivre et améliorer la connaissance et l'évaluation du patrimoine naturel, géologique et paysager d'Ille-et-Vilaine » : pour la première fois dans l'histoire de l'intervention du Conseil général au titre de sa politique des espaces naturels la notion de « patrimoine géologique » est énoncée et prise en considération de manière spécifique, au même titre que l'enjeu « paysage », lesquels sont par ailleurs intimement liés. Le Département confirme ainsi sa volonté de développer la connaissance sur le sujet et poursuivre le partenariat avec des structures associatives ou de recherche spécialisées et susceptibles d'apporter leur contribution à la connaissance et préservation du patrimoine géologique d'Ille-et-Vilaine. Pour mémoire, la convention de partenariat avec la SGMB arrive à son terme en 2012 et sous réserve de validation par les élus du Département est susceptible d'être reconduite.
- L'axe stratégique n°2 « redynamiser et conforter la politique foncière en faveur du patrimoine naturel » confirme la volonté du Département de poursuivre sa politique d'acquisition en confortant les sites d'ores et déjà acquis mais en envisageant également des interventions sur de nouveaux espaces naturels. Dans ce cadre, l'action n°6 de cet axe stratégique inscrit très explicitement de « Mener une intervention foncière spécifique en faveur de la préservation du patrimoine géologique ». Assurer la protection de sites géologiques pour leur intérêt spécifique et viser la conservation de 1 à 6 sites géologiques constituent les objectifs de cette action d'ici 2020. Plusieurs négociations sont d'ores et déjà engagées et laissent entrevoir la perspective d'une première maîtrise foncière géologique courant 2012.

En écho au travail porté par la Région Bretagne qui avait mobilisé la SGMB sur un inventaire régional du patrimoine géologique, le Département a sollicité l'association pour affiner cet inventaire à l'échelon départemental. Ce travail qui se traduit par une hiérarchisation des sites majeurs et leur présentation sous la forme de fiches descriptives synthétiques permet au Département de disposer d'un recueil qui ne se revendique pas exhaustif mais qui à ce stade priorise les grands enjeux de protection en Ille-et-Vilaine. Le Département, en collaboration avec



Un peu de géologie



Vous avez sous les yeux
un bel exemple de pli anticlinal

Ce que vous voyez

La formation géologique devant vous, sur votre gauche montre une organisation des couches en position presque verticale. Le long du chemin d'accès, vous retrouvez ces couches, mais cette fois elles sont inclinées vers le nord. Si vous regardez bien au centre, vous voyez que ces bancs montrent un plissement en dôme dont on peut voir précisément la courbure, la charnière (C).

Dans cette charnière, la continuité initiale des couches est perturbée par des cassures tardives appelées failles (F).

Pour comprendre

Cette roche s'appelle un grès pour ce qui concerne les bancs les plus massifs ; elle correspond à d'anciens sables marins. Elle porte le nom de siltite pour les couches les plus fines et il s'agit d'anciennes vases marines. Cette formation géologique, présentant à l'affleurement un aspect caractéristique, occupe une large surface du bassin de Rennes. Elle est datée du Briovérien supérieur-Cambrien dans la mesure où, localement, on peut l'observer recouverte par la Formation des Schistes rouges de Pont-Rilan datée Ordovicien (carières de La Marette en Saint-Malon-sur-Mé et des Landes en Guichen). Son âge est d'environ 550 millions d'années, soit le début des temps primaires ou Paléozoïque.

La structure est plissée, montrant un pli anticlinal. Cette déformation est liée à la formation de la chaîne de montagnes hercynienne qui parcourait toute l'Europe de l'ouest, il y a 300 millions d'années et qui, depuis, a été complètement érodée.

Ille-et-Vilaine, le site de la Vallée humaine

Pupitre pédagogique sur le site de Marcellé-Robert.

la SGMB, s'appuie désormais sur cet inventaire pour anticiper et mener à bien sa démarche foncière.

Conscient des enjeux de préservation du patrimoine géologique en Ille-et-Vilaine et sensibilisé à cet effet par l'association depuis de nombreuses années, le Département a fait le choix clair de distinguer une intervention en faveur des sites géologiques remarquables d'Ille-et-Vilaine. Parmi les 4 projets qui font actuellement l'objet de négociations amiables, le Département espère concrétiser dès cette année une première intervention géologique.

Il convient de souligner enfin la qualité et la compétence des membres de la SGMB qui par leur motivation indéfectible contribuent sans cesse à la sensibilisation et prise de conscience des acteurs à la nécessité de considérer ce patrimoine au même niveau que d'autres, ce que le Département d'Ille-et-Vilaine souhaite aujourd'hui afficher et démontrer par son action.

Protéger et mettre en valeur le patrimoine géologique du département du Finistère grâce à la politique des espaces naturels sensibles.

Pierre THUILLIEZ

Aménagement et cadre de vie, Conseil général du Finistère

La délimitation des espaces naturels sensibles du Finistère s'appuie sur des études ayant identifié le patrimoine paysager, écologique ou géologique. L'ensemble de ces informations est détaillé dans un inventaire des espaces naturels d'intérêt départemental.

Pour mener à bien ses acquisitions foncières, le Conseil général du Finistère bénéficie de plusieurs outils allant de la simple acquisition d'opportunité à l'amiable jusqu'à l'expropriation pour cause d'utilité publique, en passant par les zones de préemption. Cette politique d'acquisition est concertée avec le Conservatoire du littoral.



Pli anticlinal de la Mort Anglaise, Grès armoricain, Camaret-sur-Mer (Photo J.-R. Darboux).



Plage ancienne èémienne, réserve naturelle nationale d'Iroise, Trielen (Photo Max jonin).

Le patrimoine géologique est intégré dans les critères d'acquisition des espaces naturels départementaux. Le Conseil général a procédé à l'acquisition de plusieurs espaces naturels sensibles dont l'enjeu patrimonial majeur est géologique. C'est le cas par exemple des sites de la Mort Anglaise à la pointe Sainte Barbe à Camaret, de Trez Rouz à Crozon, de la Pointe de l'Armorique à Plougastel-Daoulas.

Le Conseil général du Finistère a accompagné financièrement la société géologique et minéralogique de Bretagne qui a réalisé un état des lieux du patrimoine géologique. Les informations recueillies permettent de motiver certaines acquisitions foncières et ensuite d'orienter les aménagements ou la valorisation des sites.

À titre d'exemple, le Conseil général a décidé en 2009 de procéder à une acquisition progressive des crêtes des Monts d'Arrée en partenariat avec le Parc naturel régional d'Armorique. Ce géo-site est un espace emblématique de Bretagne et représente à la fois un intérêt géologique, paysager et écologique à l'échelle de la Bretagne. Les acquisitions envisagées représentent plusieurs centaines d'hectares de landes, de bois et de tourbières adossés aux escarpements rocheux qui caractérisent le paysage des Monts d'Arrée.

Concernant la valorisation, sur la presqu'île de Crozon, les espaces d'intérêt géologique acquis par Conseil général sont intégrés au projet de réserve géologique régional multi-sites encore appelé Espace remarquable de Bretagne. Ce type de mise en valeur permet de mettre en réseau des géotopes pour une meilleure communication auprès du public et d'en assurer une préservation optimale.

Ces volets d'acquisition et de mise en valeur pourront être décrits précisément dans le schéma départemental des espaces naturels sensibles du département que le Conseil général du Finistère a prévu d'initier en 2012. Dans ce cadre, des acquisitions pourront notamment être poursuivies sur la base des propositions issues de l'inventaire régional du patrimoine géologique validé par le CSRPN.

L'action du Conseil général du Morbihan

Christine BONFIGLIO

Responsable du service «Espaces sensibles», Conseil général du Morbihan

Le département du Morbihan est riche de 31 sites géologiques qualifiés d'intérêt patrimonial par la SGMB. Ils sont répartis équitablement entre le littoral et l'intérieur, mais ne bénéficient pas pour autant de la même notoriété, ni des mêmes protections. Les gisements de minéraux de l'île de Groix inclus dans la réserve naturelle nationale, les falaises de Belle-Ile-en-Mer, la « Mine d'Or » de Pénestin d'intérêt international sont les sites les plus connus. Mais qui s'aventure dans le Morbihan intérieur, verdoyant et authentique, découvrira de nombreux autres sites comme la vallée de l'Evel ou les roches de la Ville-Bouquet à Ploërmel.

En phase d'élaboration de son premier schéma départemental des espaces naturels sensibles (SDENS), le département du Morbihan souhaite mieux valoriser ces sites géologiques, témoins de son histoire et des usages du territoire. Déjà, le département a fait l'acquisition du site du Petit Mont à Arzon, de terrains sur la Pointe du Talus à Belle-Ile-en-Mer et mène une veille foncière sur le site de Port Navalo à Arzon. Mais de nombreux autres sites géologiques, emblématiques pour le Morbihan et marqueurs de l'histoire géologique commune de la Bretagne ne sont pas protégés, voire même en phase de dégradation.

Au travers de son SDENS, véritable stratégie de la politique départementale en matière d'espace naturel sensible et programme d'actions à 5 ans, le département porte une responsabilité dans la préservation de ce patrimoine géologique remarquable. Des actions de maîtrise foncière et de sensibilisation des publics sont à envisager pour mieux faire connaître et respecter ces sites géologiques.



Deux sites justifiant conservation et mise en valeur (Photos Pierre Jégouzo)

À gauche, Migmatites, Petit-Mont, Arzon

À droite, Poudingue de Gourin, La Ville-Bouquet, Ploërmel